



VARENNES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – 2026-021
PERMETTRE L'USAGE « C1-01-05 BAR LAITIER » COMME USAGE PRINCIPAL
217-219, RUE SAINTE-ANNE**

AVIS PUBLIC est donné que la résolution 2026-202 dans le cadre du PPCMOI n° 2026-021 afin de permettre l'usage « C1-01-05 Bar laitier » comme usage principal au 217-219, rue Sainte-Anne, a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Varennes lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2026.

Cette résolution est entrée en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 10 juillet 2026.

Donné à Varennes, ce 13 juillet 2026.

Le directeur des Services juridiques et greffier adjoint,


Me Nicolas Koltoukis, avocat

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 13 juillet 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 13 juillet 2026

Le directeur des Services juridiques et greffier adjoint,


Me Nicolas Koltoukis, avocat